



CORITRAIT' Fongicide Mérule

Proposé
en 2 kg et 5 kg



- ✓ Pour bois, sols et maçonneries
- ✓ Curatif et préventif
- ✓ A base de composés d'ammonium quaternaire

2 kg ≈ 40 m²
de surface traitée

5 kg ≈ 100 m²
de surface traitée

Traitement
par injection,
par pulvérisation,
par badigeonnage

Séchage :
24 à 72 heures

Nettoyage des outils
à l'eau

Traitement anti-champignons anti-mérule

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Description

CORITRAIT' Fongicide Mérule est un produit de traitement curatif des bois, concentré, contre les infestations de champignons de type mérule. Les murs adjacents, le mortier ou le sol peuvent aussi être traités pour stopper l'infestation.

- Aspect : liquide
- Couleur : jaunâtre
- Solvant : eau
- Densité : 0.98
- pH : env. 6-9
- Matière active : 50.00 % (500 g/kg) Alkyl (C 12-16) diméthylbenzyl ammonium chloride.
- Conditionnements : 5 kg en concentré. 2 kg concentrés (en jerrican de 20 L) à compléter de 18 litres d'eau.

Domaine d'utilisation

A destination du grand public.

CORITRAIT' Fongicide Mérule s'utilise par badigeonnage, par pulvérisation en intérieur et par injection. Il s'agit d'un traitement à appliquer en intérieur uniquement.

Dosage

Pour le badigeonnage et la pulvérisation, appliquer une solution à 10 % de dilution de **CORITRAIT' Fongicide Mérule** pour un rendement de 500 ml/m², soit 50 g/m² de **CORITRAIT' Fongicide Mérule** en deux passages.

Pour l'injection, injecter une solution à 10 % de dilution de **CORITRAIT' Fongicide Mérule** pour un rendement de 20 kg/m³.

MODE D'EMPLOI

Préparation de la solution

Agiter vigoureusement **CORITRAIT' Fongicide Mérule** avant de l'ajouter à la quantité d'eau nécessaire. Une concentration de 10 % correspond à 1 kg de **CORITRAIT' Fongicide Mérule** dans 9 litres d'eau.

Les consignes fondamentales pour le traitement curatif des maçonneries sont décrites dans le document « Certification 1532 - MÉRULE » de QUALIBAT (www.qualibat.com).

Le traitement résumé comprend les étapes suivantes :

- Recherche et suppression des causes d'humidité,
- Réalisation d'une ventilation efficace,
- Dépose de tout revêtement masquant les surfaces du sol,
- Mise à nu des maçonneries,
- Séchage et stérilisation à la lampe à souder des sols et murs,
- Traitement par injection et pulvérisation des bois et des maçonneries

Cas des maçonneries, mortier, sol

Les zones de maçonneries affectées seront rendues accessibles et les parties infestées seront traitées conformément à l'état de l'art (grattage des enduits, brûlage...).

Traitement par injection

La solution diluée de **CORITRAIT' Fongicide Mérule** sera injectée dans des puits d'injection, distants de 40 cm maximum chacun, sur une zone couvrant la zone concernée et une distance de 1 mètre de toutes parts de la zone d'infestation. Les angles sont injectés tous les 20 cm.

Le sol adjacent aux structures traitées peut également être injecté si jugé nécessaire par avis d'expert et que l'application du produit sur le sol intérieur est nécessaire et inévitable étant donnée l'ampleur de l'infestation par la mérule. Aucun traitement du sol en extérieur n'est autorisé. Rendement : 20 kg/m³ de solution diluée.

Traitement de surface

Les zones de maçonnerie concernées (à l'exception du sol en terre battue) seront pulvérisées ou badigeonnées avec la solution diluée de **CORITRAIT' Fongicide Mérule**.

Rendement : 500 ml/m² de solution diluée.

Cas du bois

Le bois sera préalablement rendu accessible, sondé et bûché. Le bois infesté est retiré selon les règles de l'art.

Traitement par injection

Le bois conservé sera injecté tous les 33 cm sur une distance d'un mètre au-delà de la zone infestée, avec la solution diluée de **CORITRAIT' Fongicide Mérule**. Une double injection sera faite aux encastresments dont l'une traversante si la section est suffisante.

Rendement : 20 kg/m³ de solution diluée.

MODE D'EMPLOI (suite)

Traitement par pulvérisation, badigeonnage

Le bois conservé sera ensuite pulvérisé ou badigeonné pour un traitement de surface sur l'ensemble des faces jusqu'à un mètre de la zone infestée en deux passages.

Rendement : 500 ml/m² de solution diluée.

Respecter les normes et DTU en vigueur.

Temps de séchage

De 24 à 72 heures. Les temps de séchage varient en fonction des conditions de température et d'humidité, et de l'essence des bois. Les lieux traités ne doivent pas être réoccupés avant séchage complet du produit.

Nettoyage du matériel

Rincer le matériel et les équipements (produit non séché) à l'eau.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Ventiler le local où le produit est utilisé.

Lors de l'utilisation, porter des vêtements de protections appropriés, des gants résistant aux produits chimiques conformes à la norme EN374 et des lunettes de protection.

Essuyer les coulures après application du produit.

Ne pas appliquer le produit sur du bois qui peut entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits de traitement.

Vider soigneusement les emballages et les rendre inutilisables.

Se référer aux informations disponibles dans la Fiche de Données de Sécurité du produit et aux recommandations de la note intitulée « Produits de Traitement du Bois » de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité, 65 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris, France, Téléphone : +33 1 40 44 30 00).

STOCKAGE

Conserver le produit dans les emballages d'origine hermétiquement fermés et hors de la portée des personnes non autorisées, en particulier des enfants.

Ne pas stocker en présence de denrées alimentaires.

Respecter la réglementation concernant la protection de l'environnement. Les conditions de stockage doivent assurer que le produit ne contamine pas le sol, les eaux souterraines et de surface.

Conservation : 24 mois en emballage fermé d'origine à l'abri du gel et à des températures comprises entre + 5 °C et 35 °C.

REMARQUES GÉNÉRALES

Lire la fiche de données de sécurité du produit.

Le produit de traitement contient des substances actives biocides pour le traitement curatif contre la mэрule. N'utiliser qu'aux endroits où la protection des bois est nécessaire.

Une utilisation abusive peut porter atteinte à la santé et à l'environnement.

Les maçonneries traitées dans des salles où séjournent des enfants doivent être recouvertes par un mortier ou un revêtement de finition. La compatibilité du mortier ou de tout autre revêtement doit être testée au préalable.

Le produit ne peut être utilisé que par des personnes compétentes et expérimentées dans le domaine de la protection du bois. Ne pas boire, manger et fumer pendant le travail.

Après le travail, laver soigneusement les mains et le visage à l'eau respectivement avec un détergent approprié. Lors de l'utilisation, respecter en particulier les consignes de sécurité mentionnées sur l'emballage.

Toute utilisation pour un usage non conforme à nos préconisations est strictement déconseillée.

Il convient de respecter les précautions habituelles relatives à l'emploi des produits de préservation du bois.

Pour limiter les risques sur les personnes et l'environnement, suivez ces instructions :

- Toujours respecter les précautions standards hygiéniques.
- Porter des équipements de protection individuelle.
- Prévoir une ventilation adéquate.
- Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillard contenant le produit.
- Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant le travail.
- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas vider dans les égouts. Éviter le rejet dans le sol. Éliminer les déchets dans un site agréé.
- Ne pas mélanger avec d'autres composants.
- Ne pas traiter les bois destinés au contact direct avec les denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser en cas de présence de personnes ou d'animaux domestiques.
- Respecter les directives relatives à la protection de la nappe phréatique, des eaux de surface et de l'environnement en général.

Ces informations ainsi que nos conseils techniques donnés par écrit, oral ou au cours de tests correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Leur but est d'informer sur nos produits et leur emploi, mais pas de garantir certaines propriétés des produits ou leur aptitude à un certain emploi. Elles ne représentent ni un mode d'emploi exhaustif, ni une garantie de qualité ou de durabilité. D'éventuels droits de propriété de tiers doivent être pris en considération.

L'utilisation de nos produits sur la base de nos conseils techniques s'effectue en dehors de notre influence et sont de la responsabilité exclusive de l'utilisateur. L'utilisateur n'est pas dispensé de contrôler l'aptitude des produits et leurs possibilités d'utilisation pour l'usage prévu.

Pour les produits d'essai, nous ne pouvons garantir un lancement ultérieur de production.

Il revient à la responsabilité du destinataire de nos produits de respecter les lois et conventions existantes. Par ailleurs, les conditions générales de vente dans la version actualisée sont en vigueur.

► **Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.**

Les renseignements fournis sur la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur nos connaissances et notre expérience à ce jour. Notre responsabilité ne saurait être engagée par l'utilisation de nos produits, les conditions d'application échappant à notre contrôle. Notre dossier « Recommandations pour la rénovation des toitures » est disponible sur demande.